

# AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

**Montréal** 

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE MERCREDI 22 JANVIER 2025, À 18 H

### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA25-UC01

#### RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2024, le premier projet de règlement numéro RCA25-UC01, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

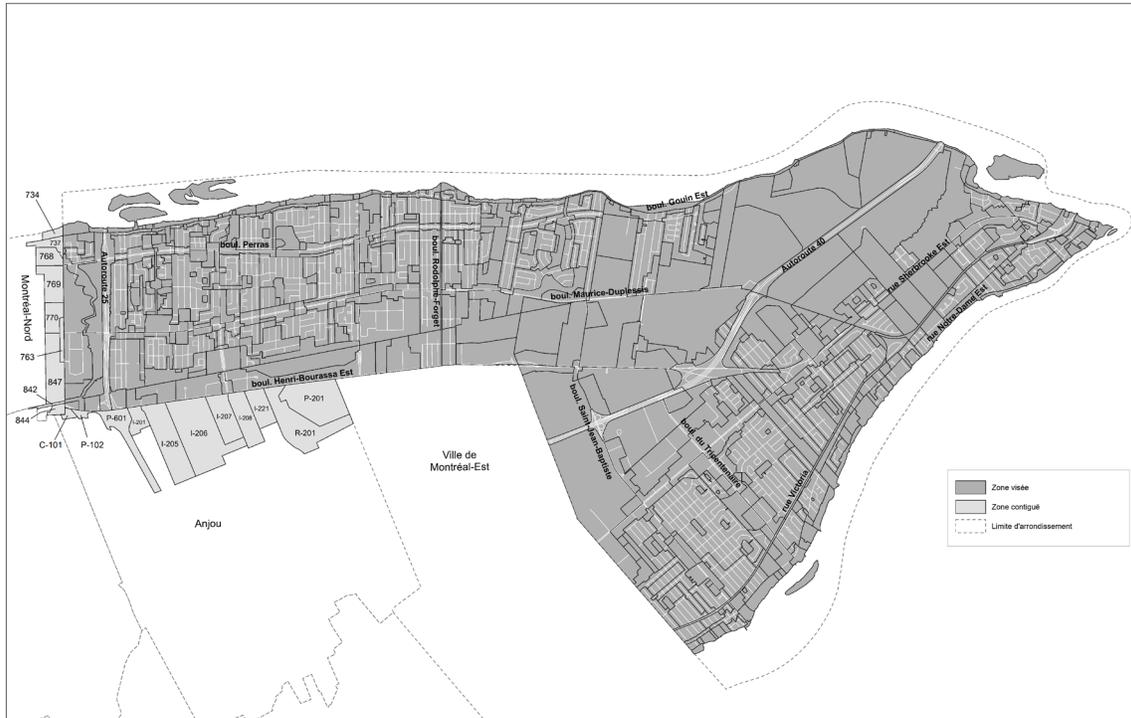
Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une assemblée publique de consultation **le mercredi 22 janvier 2025, à compter de 18 h, à la Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet

QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce projet de règlement vise à encadrer l'autorisation de certains usages sur le territoire de l'arrondissement, suivant l'évaluation du respect des critères prévus au règlement.

Le règlement s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement, ainsi qu'aux zones contiguës de l'arrondissement d'Anjou numéro C-101, P-102, P-201, P-601, I-201, I-205, I-206, I-207, I-208, I-221, R-201, et aux zones contiguës de l'arrondissement de Montréal-Nord numéro 734, 737, 768, 769, 770, 763, 842, 844 et 847, telles qu'identifiées au plan ci-contre. Les personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de règlement, si elles en manifestent le désir.



QUE ce premier projet de règlement et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section [Consultations publiques en cours à RDP-PAT](#), ainsi que dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 14 janvier 2025

Le secrétaire d'arrondissement  
Joseph Araj